

DISCOURS DE SEANCE D'OUVERTURE /
COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS
Genève 3-5 décembre 2001

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)
Honorables participants au colloque,
Mesdames et messieurs,

Faisant suite à la première réunion mondiale des régulateurs tenue en novembre dernier, et dont le succès est démontré à l'évidence par la participation massive au colloque actuel, organisé par le Bureau de Développement des Télécommunications de l'UIT, la rencontre de ces trois prochains jours est prometteuse d'échanges d'expériences et de savoir-faire.

L'importance de la réglementation dans le secteur des télécommunications, en pleine mutation symbolisée par la privatisation et la libéralisation, n'est plus à démontrer : en effet, comme la grande majorité des participants à ce colloque le sait, peut-il y avoir une compétition de football sans qu'il y ait des règles de jeu auxquelles veille un arbitre pour leur application effective par les équipes en présence ?

De même que les règles du football sont édictées par un organe au-dessus de la mêlée, et de manière impersonnelle, de même l'analogie veut que la réglementation du secteur soit faite de manière objective et volontairement progressiste.

L'arbitre de football devient chez nous ici, le régulateur qui, à l'instar de son homologue, doit veiller à une application stricte des textes réglementaires, à une prise de sanction objective précédée le cas échéant, d'avertissement ; cet arbitre des télécommunications doit être, comme en football, indépendant, honnête, incorruptible et parfaitement au courant des textes réglementaires.

L'importance donc de la réglementation ne diffère pas, comme dans notre analogie, d'un pays à l'autre, ou d'un continent à l'autre : nous sommes tous embarqués dans les mêmes contraintes de cette compétition mondiale, qui donne ses lettres de noblesse à la globalisation du concept de régulation.

Nous avons souligné plus avant l'importance de la réglementation pour tous les pays et tous les continents, mais cette importance est encore plus accentuée dès lors qu'il s'agit des pays en développement.

En effet, dans l'étude commanditée par l'UIT et qui a donné naissance au rapport Midlands parlant du « chaînon manquant », la disparité du développement des télécommunications et des moyens d'accompagnement de ce développement, pour les pays en développement, ont mis en évidence la solution incontournable de la privatisation du secteur des télécommunications, en vue de niveler par le haut, le développement des infrastructures et services pour l'ensemble des membres de l'Union.

Ce processus de privatisation qui est enclenché depuis bientôt une dizaine d'années, traîne comme une fatalité, la mise en place d'un organe de régulation dont le rôle, entre autres, est de:

- susciter des investissements dans le secteur des télécommunications, dans un environnement sain et stable,
- encourager la modernisation rapide des réseaux et services, en privilégiant le tout numérique et son corollaire de nouveaux services,
- créer des centaines d'emplois nouveaux, directs et indirects, par la dynamisation de la compétition,
- donner une plus grande accessibilité aux télécommunications par la disponibilité accrue des services et la baisse régulière des coûts de communication due à la compétition,
- donner un coup de fouet au développement du secteur en vue d'atteindre un meilleur taux de pénétration : l'exemple de mon pays, la Côte d'Ivoire, est édifiant à ce sujet :

de 120 000 abonnés au téléphone en 1997, à la privatisation, ce pays compte aujourd'hui, avec un opérateur du fixe et trois opérateurs du mobile, près d'un million d'abonnés et plusieurs centaines de nouveaux emplois, en 4 ans de compétition.

Après le forum mondial des régulateurs l'année dernière, les principales résolutions ont été mises en application par l'UIT/BDT ; il s'agit principalement de la pérennisation du GSR qui doit être vu comme un point de catalyse, permettant l'activation d'une chaîne sacrée de régulateurs et encourageant une symbiose avec le secteur privé, dans des échanges d'expériences et de perspectives ; la nouvelle initiative du BDT qu'est le G-REX, créant le dialogue entre les régulateurs du monde entier par un forum interactif en ligne et, entre autres, la « hot line » directe réservée aux régulateurs , pour une réponse immédiate à leurs préoccupations.

Ces initiatives on ne peut plus louables nous amènent inévitablement, l'appétit vient en mangeant, à attendre encore plus des rencontres mondiales de ce genre ; c'est ainsi que, pour ce colloque-ci, on peut espérer tirer un large profit des échanges concernant des sujets aussi importants que : ***l'indépendance de l'organe de régulation et l'efficacité de ce dernier.***

L'indépendance des organes de régulation doit s'entendre « ***orbi et urbi*** », c'est à dire :

Indépendance recherchée au niveau des pays, mais aussi indépendance même vis à vis des structures et des organes de l'Union.

Le rôle de catalyseur des énergies, de creuset de rencontres, de centre d'échanges d'expériences et de facilitateur de synergie entre le secteur privé et les organes de régulation que joue actuellement l'UIT à travers le BDT, est extrêmement positif et satisfaisant et ne devrait pas aller au-delà, pour éviter de réguler les régulateurs, et alors l'UIT permettrait ainsi l'application effective du credo dont elle fait son drapeau : ***l'indépendance du régulateur.***

Mon adresse suivante est faite à l'endroit du secteur privé :

L'année dernière, le secteur privé a démontré la nécessité de sa présence à ce genre de rencontre, car il constitue, cela va de soi, le partenaire privilégié du régulateur, parce qu'animateur à part entière du secteur des télécommunications libéralisé.

La succession des colloques mondiaux des régulateurs nous permet d'être en droit de nous attendre à une plus grande participation de ces compagnons du développement des télécommunications ; ne désirant pas privilégier la quantité à la qualité, nous sommes satisfaits de la présence des poids lourds du secteur privé qui sont aujourd'hui à nos cotés, et leur demandons de marquer encore plus leur présence par l'enrichissement des débats et des idées, et en aidant par des contributions financières adéquates à la pérennisation de ce colloque dont nous ne pourrons plus nous passer, et qui les aidera à mieux faire comprendre leur principale préoccupation, à savoir : baisser les barrières réglementaires au maximum.

Ce colloque-ci, nous en sommes convaincus, aidera, tout comme l'année dernière, à identifier les questions les plus importantes, autant pour le secteur privé que pour les régulateurs, globalisant de ce fait, les préoccupations du secteur.

Enfin, mesdames et messieurs, j'ose espérer, et j'espère que le rôle de facilitateur de rencontres et d'échanges joué actuellement par l'UIT à travers le BDT, se perpétuera de manière à pouvoir aborder dans le futur des questions aussi importantes que cruciales que sont, pour moi :

-l'édition d'une revue spécialisée consacrée à la régulation du secteur des télécommunications

- *les problèmes inhérents à la politique de l'interconnexion des réseaux*
- *la mise en place de structures d'assistance ou de promotion pour la formation complémentaire de juristes et économistes au monde des télécommunications*
- *l'organisation des réunions régionales d'échanges d'expériences et d'idées, qui précéderont le colloque mondial*
- *La mise en place ou l'encouragement à la mise en place de structures régionales d'expertise privée pour l'assistance aux organes de régulation, en vue de pallier le manque de ressources spécialisées et expérimentées dans le secteur.*

Tout en espérant que l'UIT, à travers le BDT, continuera à innover heureusement comme elle le fait aujourd'hui dans le secteur de la régulation, je voudrais terminer ici mon propos en souhaitant à tous, un bon déroulement des travaux pendant ces trois jours de rencontre.

Je vous remercie.

GNON Lesan Basile / Directeur Général de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire